



Mairie
65130 Capvern

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 Août 2016 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. DASTUGUE. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. DURANCET J. BROUCA CABARRECQ C. ALONSO T. ROTGÉ C. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC V

PROCURATIONS : FORNER M (DASTUGUE G)

Absents : KATZ M.

Secrétaire de séance : Fabienne ROYO

AVENANT N° 1 TRAVAUX STATION DE POMPAGE AVEZAC ST MARTIN

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention du 12 mars 2014 concernant les travaux supplémentaires à réaliser à la station de pompage d'Avezac :

L'ajustement des quantités sur la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1

Prise en charge financière de la tranche conditionnelle n°2 par la Commune d'Avezac

Réalisation de travaux supplémentaires pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1

Prorogation du délai d'exécution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : D'accepter les termes de l'avenant n°1, pour un montant des travaux supplémentaires H.T de 8 015.87€.

HORAIRES ALAÉ

L'accueil de Loisirs associés à l'école ALAÉ est actuellement ouvert de 7h30 à 18h15.

L'expérience des années passées démontre que l'ouverture à 7h30 est nécessaire et suffisant. Par contre, les parents viennent récupérer leurs enfants jusqu'à 18h maximum.

Il convient donc de modifier l'horaire de fermeture de ce service à 18h.

L'assemblée après en avoir délibéré approuve cet horaire :

🏠 **Ouverture ALAÉ : 7h30**

🏠 **Fermeture ALAÉ : 18H**

CONVENTION DE SERVITUDE TIGF

TIGF dispose d'un branchement gaz DN 080 code ouvrage n° 07B10C sur la Commune de Capvern section AI n° 661.

Après avoir exposé que Transport et infrastructures Gaz de France (TIGF) que pour alimenter des distributions publiques et des clients directs, TIGF est amenée à établir des canalisations de transport de gaz naturel avec leur accessoires techniques nécessaires à leur exploitation ou leur protection et empruntant notamment des propriétés privées ; cette canalisation empiète la parcelle AI n° 661 appartenant à la Commune de Capvern pour une surface de 4 557 m² sur une longueur de 13 mètres et de 6 mètres de largeur.

TIGF propose à la Commune une convention de servitude contre partie d'une somme de 100 €.

Après en avoir délibéré l'assemblée accepte à l'unanimité des présents et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

CRÉATION D UNE RÉGIE DE RECETTES – VENTE / LOCATION

Le Conseil Municipal a décidé de créer une Régie de Recettes qui se tiendra physiquement à la Poste de Capvern Les Bains, pour l'encaissement des produits de ventes et de locations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

🏠 De créer une Régie de Recettes

🏠 D'autoriser Monsieur le Maire à établir les arrêtés de création de la Régie ainsi que de nomination du Régisseur et de son suppléant.

FERMETURE DE LA POSTE DU VILLAGE LE MERCREDI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le groupe « La Poste » envisage de fermer au public le bureau de Poste du Village le mercredi toute la journée.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de s'opposer fermement à cette fermeture, et charge Monsieur le Maire d'en informer la Direction de La Poste.

VENTE DE TERRAIN EXILARD

Monsieur Gilles EXILARD propriétaire de la parcelle 1224 de la section A, demande à acheter la parcelle 137 jouxtant la parcelle 1224.

Cette parcelle à une surface de 443 m2 et se situe dans la zone U3 du P.L.U.

Après en avoir discuté l'assemblée décide à la majorité moins une voix de vendre cette parcelle communale à 30€ le m2, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

CONVENTION SDE : BORNE ÉLECTRIQUE

Le SDE propose à la Commune une convention pour l'installation d'une borne électrique. L'article 5 de la Convention stipule que la Commune s'acquittera d'un forfait de fonctionnement annuel calculé sur les frais réels de fonctionnement, sans autre précision. Le Conseil Municipal demande des explications.

LETTRÉ ADRESSÉE AUX 59 COMMUNES DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur Pascal LACHAUD propose au Conseil Municipal d'envoyer aux 59 Communes de la future intercommunalité une lettre dans laquelle sont précisées les positions de la commune de Capvern concernant par exemple la gestion des taux d'imposition, le prix de l'eau etc, etc ...

La séance est levée à 22h.30

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.